



INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES  
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION



Décembre 2020 N° 014



**INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET  
PROFESSIONNEL**

---

**CENTRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION**

---

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES  
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

---

Directeur de Publication ..... : Dr BERTE Zakaria, IPNETP  
Secrétaire de Publication ..... : Dr KONE Koko Siaka, IPNETP  
Directeur Scientifique ..... : Pr Kanvally FADIGA, ENS

***Membres du comité scientifique***

Pr BAHA Bi YOUZAN D. ....: Université de Cocody Abidjan  
Pr KOUADIO Bénéié Marcel .....: Université de Cocody Abidjan  
Pr SANGARE Moustapha Karam.....: INPHB, Yamoussoukro  
Pr GBONGUE Jean-Baptiste .....: IPNETP, Abidjan  
Dr BERTE Zakaria .....: IPNETP, Abidjan



## TABLE DES MATIERES

<b>I - Editorial</b>	
Zakaria BERTE .....	7
<b>II - La construction des rapports sociaux de genre dans les manuels scolaires du primaire</b>	
Tra Lou.....	9
<b>III - L'ÉCRITURE DE L'ÉROTISME DANS « Dans l'antre du loup et Opération Fournaise » de Régina YAOU</b>	
YAO Djeth Luc-Arsène - <i>Département de Lettres Modernes Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo (Côte d'Ivoire)</i> .....	37
<b>IV - Africanité, africanismes et modèles littéraires africains dans <i>douceurs du bercaïl d'aminata sow fall</i></b>	
KOUADIO Kouakou Daniel - <i>Lettres modernes - Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire)</i> .....	59
<b>V - Genre et motivations à l'usage d'internet Chez les adolescents en Côte d'Ivoire</b>	
Gbomené Hervé ZOKOU <sup>1</sup> , N'GUESSAN Kodjo Rodrigue <sup>2</sup> et NINDJIN Malan Alain Michel Aka <sup>3</sup> .....	81
<b>VI - Influence du leadership transformationnel des dirigeants Sur l'implication affective du personnel dans un contexte de démarche qualité : <i>cas du Trésor public de Côte d'Ivoire</i></b>	
SEHI Bi Tra Jamal, <i>Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody ; Laboratoire d'Études et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales (LERISS)</i> RABET Zéhi Augustin, <i>Université Alassane Ouattara de Bouaké ; Laboratoire de Recherche en Gestion des Entreprises (L.A.R.G.E)</i> .....	101
<b>VII - Déficit de travail décent des jeunes et Travail des enfants au Togo</b>	
KONE Koko Siaka, EHOUE Assi Blaise, <i>Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Département des Formations Tertiaires</i> .....	129

---

<sup>1</sup>ZOKOU Gbomené Hervé, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Enseignant-Chercheur, Sociologie de l'Éducation, courriel : [nadrey.zok@gmail.com](mailto:nadrey.zok@gmail.com).

<sup>2</sup>N'GUESSAN Kodjo Rodrigue, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle (INSAAC), Enseignant-chercheur, Sociologie Criminelle.

<sup>3</sup>NINDJIN Malan Alain Michel Aka, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Informatique de Gestion, Formateur de Formateurs.

**VIII - Gouvernance locale et persistance de l'insalubrité dans la commune de Bingerville**

OKOU Kouakou Norbert,

*Enseignant-Chercheur à Université Félix Houphouët Boigny*

YAPI Latto Ruphin,

*Doctorant en Sociologie à Université Félix Houphouët Boigny* .....149

**IX - John Locke, un assoiffé de tolérance religieuse**

Konan Yao Olivier, *Docteur en philosophie politique et sociale*

*Université Alassane Ouattara, Bouaké – Côte d'Ivoire* .....175

**X - La régulation de la religion dans le village d'Akouai Santai, sous-préfecture de Bingerville (cote d'ivoire) : une réponse à la dynamique du système politique à l'échelle nationale**

Thierry DAN<sup>4</sup> .....201

**XI - Tolérance et équilibre social chez John Locke**

N'gouan Koffi Hyanick Hermann

*Docteur en philosophie politique et sociale - Université Alassane Ouattara*

*Bouaké – Côte d'Ivoire* .....223

**XII - Politique de cohésion sociale et reconstruction**

**des liens sociaux dans le Guemon : cas des villages Niambly,**

***Duekoué village, petit-Duekoué et Fengolo***

***dans la sous-préfecture de Duekoué***

GUE Matorma Rachele, .....265

**XIII - Perception du Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan par les mineurs incarcérés et persistance dans les actes antisociaux**

NIAMKE Jean Louis<sup>5</sup> - Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

ZEZE Marie-Thérèse Dahonnon<sup>6</sup> - Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan) .....273

---

<sup>4</sup> Doctorant à l'institut d'Ethnosociologie à l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, membre du Laboratoire de Sociologie Économique et d'Anthropologie des Appartenances Symboliques (LAASSE), dan\_thry@yahoo.fr.

<sup>5</sup> Maître-Assistant de Sociologie.

<sup>6</sup> Doctorante en Sociologie.





## **DEFICIT DE TRAVAIL DECENT DES JEUNES ET TRAVAIL DE S ENFANTS AU TOGO**

**KONE Koko Siaka, [kokosiaka@yahoo.fr](mailto:kokosiaka@yahoo.fr)**

**EHOUE Assi Blaise, [eassiblaise@yahoo.fr](mailto:eassiblaise@yahoo.fr)**

Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP),  
Département des Formations Tertiaires

### **RESUME**

L'objet de cette étude est d'analyser l'effet du travail des enfants sur la probabilité d'occuper un emploi décent, dans un environnement économique où prédominent les activités informelles. Le lien supposé est, tout d'abord, examiné à travers des statistiques descriptives ; puis, affiné par un modèle logistique. Les réflexions s'appuient sur les données de l'enquête sur la transition de l'école vers la vie active (ETVA 2012) conduite auprès d'un échantillon de 2033 jeunes âgés de 15 à 29 ans dans les ménages togolais. Les résultats indiquent que seuls 2% des jeunes n'ayant jamais été impliqués dans le travail des enfants occupent un travail décent pour 10,3% de ceux ayant une trajectoire de travail remontant à l'enfance. Toutefois, le modèle économétrique mis en œuvre souligne que le marché ne tolère l'activité des enfants qu'à partir de l'âge 15 ans, l'implication économique des enfants avant 14 ans cristallisant une bonne part du déficit de travail décent des jeunes. Et, au-delà, sur un marché dominé par l'informel, la stabilité et l'expérience dans l'emploi corrigent les trajectoires professionnelles sur le sentier du travail décent.

**Mots-clés :** Travail des enfants – Travail décent – Déficit de travail décent –  
Jeunes - Marché du travail –Togo

**Codes-JEL :** J62 – J81 – O12 – O15

## **ABSTRACT**

The purpose of this study is to analyze the effect of child labor on the probability of having a decent job, in an economic environment where informal activities predominate. The supposed link is, first, examined through descriptive statistics; then, refined by a logistic model. The reflections are based on data from the survey on the transition from school to working life (ETVA 2012) conducted on a sample of 2,033 young people aged 15 to 29 in Togolese households. The results show that only 2% of young people who have never been involved in child labor are in decent work compared to 10.3% of those with a work trajectory dating back to childhood. However, the econometric model implemented underlines that the market does not tolerate the activity of children until the age of 15, the economic involvement of children under 14 crystallizing a good part of the decent work deficit of young people. And, beyond that, in a market dominated by the informal sector, stability and experience in employment correct professional trajectories on the path to decent work.

**Keywords:** Child labor - Decent work - Decent work deficit - Youth –  
Labor market - Togo

**JEL - Codes :** J62 – J81 – O12 – O15

## **1. INTRODUCTION**

Depuis le sommet de Copenhague (1995), la stratégie mondiale de justice sociale cible, dans leur interdépendance, la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale. Ainsi, en 1998, l'Organisation internationale du travail (OIT) réaffirme les principes et droits fondamentaux au travail contenus dans la Déclaration de Philadelphie (1944). Elle remet la personne humaine au cœur de la politique internationale, à travers le concept de travail décent, érigé au rang de programme en 1999, lors de la 87<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du travail. Le travail décent qui s'appréhende comme toute activité économique se faisant en respect de la dignité humaine, recouvre la promotion des droits du travail, ainsi que l'accès à un emploi et un revenu décent que doit assurer une politique macroéconomique à visée de plein emploi, de protection sociale et de dialogue social. Dès lors, le « déficit » de travail décent traduit-il les situations de chômage, de sous-emploi, les emplois improductifs, les travaux dangereux et les revenus précaires, les droits bafoués et l'inégalité de sexes, l'exploitation des travailleurs migrants, le manque de représentation et de possibilité d'expression, l'insuffisance de protection et de solidarité face à la maladie, à l'invalidité et à la vieillesse.

En Afrique subsaharienne, cette situation de déficit décrit, dans leur grande majorité, les jeunes pour qui, obtenir un emploi reste un exercice particulièrement difficile, notamment pour les plus défavorisés ou pauvres voire ceux d'entre eux souffrant d'exclusion sociale. Pour Elder et Koné (2014), la situation des jeunes en emploi dans le contexte subsaharien est marquée par des modes de contractualisation défavorables avec une faible prévalence des contrats à durée indéterminée (CDI), des modes de rémunération précaires, les jeunes étant rémunérés à la tâche, au bénéfice, ou à la commission. Ces auteurs poursuivent en indiquant que l'emploi des jeunes ne bénéficie quasiment d'aucune protection sociale et que leurs droits ne sont que faiblement respectés ; ce déficit de protection sociale étant, en outre, cumulé avec l'exercice de travaux dangereux, eu égard aux longues heures de travail et, accessoirement, à la nature des activités effectuées.

Un rapide examen de ce déficit de travail décent des jeunes en Côte d'Ivoire par Koné (2013a) indique qu'il prend racine dans leur faible niveau d'instruction, résultant lui-même d'un accès réduit à la scolarisation et/ou d'un important taux d'abandon scolaire, le plus souvent lié à leur mise au travail à un jeune âge.

Spécifiquement au Togo, la participation des enfants aux activités économiques reste une problématique cruciale. En effet, dans ce pays en 2010, environ 44% des enfants de 5 à 14 ans travaillent, soit 719 000 enfants (UCW, 2013). Par ailleurs, selon cette même source, une grande frange de la population jeune âgée de 15 à 24 ans est occupée dans des activités à faible productivité et faiblement ou non rémunérée.

Et, plus généralement, le chômage et le sous-emploi des jeunes figurent parmi les principaux problèmes rencontrés par les pays en développement dont ceux de l'Afrique subsaharienne. La hausse du chômage des jeunes et le problème de la faible qualité de l'emploi, engendrent des conséquences néfastes aussi bien au niveau de la croissance économique que sur la stabilité politique, ce qui justifie le regain d'intérêt pour des emplois modernes et décents.

Le travail des enfants est largement présenté dans la littérature économique comme à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté qui dilapide le capital humain d'un pays (UCW, 2013). Aussi, depuis 1944, la Déclaration de Philadelphie fustige, dans ses principes, le travail des enfants comme une des principales formes systémiques de « non-respect » du statut moral de l'individu dans le contexte du travail ; en ce sens qu'il nie à la fois la liberté individuelle et le droit de s'approprier le développement de sa propre personne, comme le rappellent Deranty et Mac Millan (2013). Le niveau scolaire précaire des jeunes est, *de facto*, lié à leur implication précoce dans les activités économiques, puisqu'en tant qu'enfants travailleurs ils ne peuvent s'instruire correctement encore moins acquérir les connaissances et les compétences pour être compétitifs sur le marché du travail, à l'âge adulte. Sans nul doute victimes de ce que Lachaud (2008) définit comme une « *trappe de travail des enfants* » : un enfant qui participe au marché du travail, donc qui est moins scolarisé, sera plus pauvre à l'âge adulte ; le même

raisonnement suggérant que l'enfant de cet adulte soit moins scolarisé, contribuant à perpétuer le travail des enfants entre générations.

A l'autre versant, « le poids de la tradition et de la croyance » sont mis en avant en tant que valeurs sociales structurant le système de production auxquelles les enfants doivent se conformer, comme tout individu. Dans ce cadre, Koné (2013b), examinant les fondements du travail des enfants dans les communautés maliennes, rappelle que « les valeurs culturelles et le poids de la tradition “légitiment et normalisent” le travail des enfants. Il permettrait, en effet, de sensibiliser ces derniers aux rôles et responsabilités incombant à chaque membre de la famille, tout en favorisant leur développement ». Le travail, alors « formateur », est supposé apporter aux enfants l'expérience dont ils auront besoin en âge adulte, dans un cadre familial « sécurisé ». Dès lors, « *la transmission du savoir, du savoir-faire et du savoir-être trouve son expression dans le “confiage” des enfants à des maîtres-artisans chargés d'en faire des hommes capables de s'intégrer durablement dans la communauté et d'assumer leur rôle social* » (Koné et al., 2010).

La vision de la tradition et de la croyance légitime le travail des enfants et est donc favorable à sa perpétuation. Cependant, le travail des enfants est également vu comme une source de déficit de travail décent à travers le canal de la faible scolarisation (Koné, 2013 a). Dans ces conditions, dans quelle mesure la faible employabilité des jeunes et les conditions précaires de travail qu'ils connaissent, peuvent-ils être envisagés comme une conséquence directe du travail des enfants ?

La présente recherche examine ce lien supposé entre travail des enfants et déficit de travail décent des jeunes dans le contexte du Togo. Elle analyse les facteurs qui sous-tendent ce lien et identifie ceux susceptibles de le rompre.

## 2. METHODOLOGIE

Pour tirer des enseignements des trajectoires d'insertion des jeunes et suggérer des pistes, en vue de combler leur déficit de travail décent, l'article analyse la probabilité de sortie du travail non décent des jeunes ayant antérieurement connu au moins un épisode de travail des enfants. De même, il examine la trajectoire professionnelle des jeunes n'ayant jamais travaillé dans leur enfance et occupés à un travail décent. A cet égard, un modèle polytomique de participation au marché du travail sous-tend les analyses.

### 2.1 Le modèle économétrique

La présente étude recourt à modèle logit multinomial pour appréhender les décisions individuelles de participation ou non au marché du travail des jeunes togolais. De ce fait, elle intègre les implications d'une segmentation du marché du travail qui conduit les individus à comparer les coûts et avantages monétaires et non monétaires liés à chaque segment, et à choisir celui qui produit le gain le plus élevé. Dès lors, le revenu souhaité et la désutilité du travail varieront selon les statuts du travail, ce qui suggère qu'un individu puisse décider d'occuper un type d'emploi, même si ce dernier lui procure un revenu inférieur à celui qu'il pourrait obtenir dans un autre segment. De même, un individu pourra retarder sa sortie de l'école ou rester au chômage, plutôt que d'occuper un emploi qui ne lui donnerait pas satisfaction.

Le modèle empirique se présente comme suit :

$$Y_i = f(X_i, Z_i, W_i, H_{1i}, H_{2i}, I_i, T_{1i}, T_{2i}, T_{3i}, Q_i, A_i, G_i) \quad (1)$$

$$Y_i = \beta_0 + \beta_1 X_i + \beta_2 Z_i + \beta_3 W_i + \beta_4 H_{1i} + \beta_5 H_{2i} + \beta_6 I_i + \beta_7 T_{1i} + \beta_8 T_{2i} + \beta_9 T_{3i} + \beta_{10} Q_i + \beta_{11} A_i + \beta_{12} G_i \quad (2)$$

### **2.1.1 La variable dépendante**

La variable dépendante  $Y_i$  du modèle capte l'ensemble des options s'offrant à l'individu  $i$  et prend trois (3) valeurs dans le modèle polytomique comme suit :

- 0 : Si l'individu est au chômage ou en inactivité<sup>7</sup> (Base)
- 1 : Si l'individu occupe un emploi décent sur le marché du travail
- 2 : Si l'individu est inséré dans un emploi présentant un déficit de travail décent

Sur cette base, deux modèles alternatifs sont mis en avant dans le présent article pour comprendre pourquoi certains jeunes sont soit en situation de travail décent soit en déficit de travail décent, les inactifs et les chômeurs constituant la base de l'analyse. Tout d'abord, un modèle global examinant les facteurs structurant le parcours de l'ensemble des jeunes vers le travail décent est construit. Ensuite, la réflexion focalise sur les facteurs qui permettent aux jeunes impliqués dans le travail à leur jeune âge d'échapper au déficit de travail décent.

### **2.1.2 Les variables explicatives**

A l'exception du modèle global qui intègre en plus le fait d'avoir été impliqué ou non dans le travail des enfants, les deux modèles sont soumis aux mêmes variables exogènes. La première série de variables réfère aux caractéristiques individuelles. De fait, l'insertion sur le marché du travail est fortement liée au capital humain des individus, inné ou acquis. Aussi, le modèle prend-il en compte les variables renvoyant aux caractéristiques démographiques :

\*  $X_i$  : représente le sexe de l'individu et prend la valeur 1 pour les hommes

---

<sup>7</sup> Compte tenu de la structure des données et des analyses à effectuer, il n'est pas exclu que ces alternatives soient réduites afin d'aboutir à des résultats statistiquement viables, tout en respectant les spécificités des groupes.

et 0 pour les femmes.

\*  $Z_i$  : représente l'âge de l'individu en années.

En outre, le modèle capte l'effet du statut matrimonial pour prendre en compte la pression plus importante qui s'exerce sur les jeunes mariés ou en union libre afin qu'ils intègrent le marché du travail et faire face à leurs responsabilités familiales.

\*  $W_i$  : indique le statut matrimonial : les différentes modalités renvoient aux individus mariés, en situation d'union libre et aux personnes hors union ; ces dernières servant de base dans l'analyse.

Par ailleurs, les caractéristiques individuelles peuvent être influencées par les facteurs de vulnérabilité. Le modèle prête attention à cette dimension, la vulnérabilité étant appréhendée dans la présente étude à travers les situations de handicap : la typologie des handicaps ( $H_{1i}$ ) et l'incidence du handicap ( $H_{2i}$ ).

\*  $H_{1i}$  : indique le type de handicap qu'a l'individu référant aux modalités suivantes : moteurs<sup>8</sup>, sensoriel<sup>9</sup>, poly-handicap<sup>10</sup> et pluri-handicap<sup>11</sup>, les jeunes sans handicap servant de référence dans l'analyse.

\*  $H_{2i}$  : représente l'incidence du handicap et met en avant les variables relatives aux déficiences légères, aux déficiences sévères et aux déficiences absolues, les jeunes sans handicap serviront de référence dans l'analyse.

---

<sup>8</sup> Le handicap moteur rassemble les individus présentant des difficultés de motricité et ceux qui sont en incapacité de prendre soin d'eux-mêmes.

<sup>9</sup> Les handicaps sensoriels réfèrent à la surdit ,   la c citt , au daltonisme, etc.

<sup>10</sup> Le poly-handicap est la combinaison du d ficit m moriel et du handicap moteur.

<sup>11</sup> Le pluri-handicap est l'association d'au moins deux handicaps dont les modalit s sont class es de s v re   absolu.

De même, les connaissances acquises participant à la constitution du capital humain sont captées par les niveaux d'instruction primaire, secondaire, supérieur et le fait d'avoir subi un autre type de formation, les sans instruction servant de base.

\*  $I_i$  : indique le niveau d'instruction et réfère aux catégories susmentionnées.

La seconde série de variables a trait aux conditions d'entrée et au parcours professionnel des jeunes :

\*  $T_{1i}$  : L'expérience professionnelle soulignant le nombre d'années d'expérience.

\*  $T_{2i}$  : Le nombre d'activités exercées antérieurement.

\*  $T_{3i}$  : L'exercice d'au moins un stage en entreprise, pour tenir compte du vécu en milieu professionnel des jeunes : le fait d'avoir déjà exercé un stage prend la valeur 1 et 0 dans le cas contraire.

\*  $Q_i$  : Le fait d'avoir été impliqué antérieurement dans le travail des enfants. Cette variable prend la valeur 1 quand l'individu a travaillé avant 18 ans et 0 dans le cas contraire.

\*  $A_i$  : L'âge d'entrée sur le marché du travail. Cette variable considère les classes d'âge et comprend trois modalités :

- Exercice de la première activité entre 12 et 14 ans, prenant la valeur 1 quand l'exercice de l'activité s'effectue dans la tranche d'âge donnée et 0 dans le cas contraire
- Exercice de la première activité à partir de 15 ans, prenant la valeur 1 quand l'exercice de l'activité s'effectue dans la tranche d'âge donnée et 0 dans le cas contraire

L'exercice de la première activité avant l'âge de 12 ans constituant la base de l'analyse.

Enfin, la localisation géographique est susceptible de déterminer le mode d'insertion sur le marché du travail. Aussi,

\*  $G_i$  : La localisation géographique comprend les modalités suivantes :

- Golfe urbain : quand l'individu habite la zone du Golfe urbain
  - Autres villes : Quand l'individu habite autres villes
- Les individus vivant en zone rurale sont pris comme référence.

## **2.2 Source de données et calcul d'un indicateur de travail décent**

### **2.2.1 Sources de données**

Le lien entre travail des enfants et déficit de travail décent des jeunes est analysé à partir des données pondérées issues de l'enquête sur la transition de l'école vers la vie active (ETVA 2012) conduite auprès d'un échantillon de 2033 jeunes âgés de 15 à 29 ans dans les ménages sur toute l'étendue du territoire togolais. L'ETVA 2012 avait pour objectif de servir d'outil de suivi de l'impact des politiques et programmes mis en place au niveau national. A cet égard, elle ambitionnait de générer des indicateurs à même de donner une image beaucoup plus détaillée des jeunes sur le marché du travail que celle fournie généralement par les enquêtes classiques, y compris l'enquête sur l'emploi. Ainsi, elle aborde le chômage, la qualité du travail mis à la disposition de la jeunesse togolaise, le revenu et la sécurité nécessaires pour permettre aux jeunes de progresser vers l'autosuffisance dans leur vie d'adulte ; de même que le chemin et la durée de la transition de l'école vers la vie active pour les jeunes qui travaillent étaient visés.

### **2.2.2 Calcul de l'indicateur de travail décent**

L'effet du travail des enfants sur l'obtention d'un emploi décent demeure la préoccupation principale de cet article. Aussi, examiner ce lien suppose, au préalable, que l'on précise certains concepts. Ainsi, l'étude évoque le travail des enfants pour rendre compte de la participation de ces derniers aux activités économiques. Elle l'appréhende, par conséquent, comme le fait pour le jeune togolais d'avoir intégré le marché du travail avant l'âge de 18 ans. Par ailleurs, le travail décent<sup>12</sup> est caractérisé par la protection

---

<sup>12</sup> Dans la mesure où le taux d'emploi informel pour la grande majorité des jeunes Togolais est de près de 90% (Koné, 2013c) et que le caractère formel ou non de l'activité reprend les

sociale, la possession d'un contrat, le bénéfice d'une rémunération, d'une activité régulière, l'affiliation à un syndicat ou une activité hebdomadaire non excessive.

Pour son calcul, la notion de travail décent aurait dû prendre en compte l'ensemble des dimensions précitées. Toutefois, les données de l'ETVA 2012 mettent en évidence le fait qu'aucun des jeunes togolais insérés ne réunit les six dimensions susmentionnées. Pis, seuls 0,7% d'entre eux satisfont à cinq des critères relevés. Aussi, le concept de travail décent a-t-il été assoupli pour référer au fait de réunir au moins trois des six dimensions<sup>13</sup> suivantes :

- Au moins trois des six mesures de protection sociale (congés annuels payés, congés de maladie rémunérés, congés de maternité/paternité, retraite/assurance vieillesse, indemnités de licenciements et cotisations de sécurité sociale) ;
- Un contrat oral ou écrit de plus de 12 mois ;
- Une rémunération en cash hebdomadaire, par quinzaine ou mensuelle ;
- Une durée non excessive de travail hebdomadaire (pas plus de 48 heures par semaine) ;
- Une activité régulière excluant les emplois temporaires, occasionnels ou saisonniers et ;
- L'affiliation à un syndicat.

Par conséquent, les jeunes en déficit de travail décent seront tous ceux qui sont insérés et qui ne réunissent pas les conditions sus-indiquées.

---

critères précédemment exposés, il est exclu de la mesure du Travail décent arrêtée pour cette étude.

<sup>13</sup> Aucun des jeunes togolais insérés ne réunit les six dimensions susmentionnées. Seuls 0,7% d'entre eux satisfont à cinq des critères relevés. Aussi, le concept de travail décent a-t-il été assoupli.

### 3. Résultats / Discussion

#### 3.1 Analyses descriptives

Le tableau 1 ci-dessous présente la répartition des jeunes togolais selon leur statut d'occupation en regard du travail décent et leur implication précoce dans le travail. Il souligne que les données de l'ETVA 2012 indiquent qu'au Togo, ce sont 41,4% des jeunes qui ont été antérieurement impliqués dans le travail à un âge précoce. Ce résultat justifie l'assertion de Schlemmer (1996) selon laquelle « ... de tous temps, la socialisation de l'enfant passe par sa mise à l'ouvrage progressive, par sa participation croissante, proportionnelle à son âge, aux travaux collectifs de la communauté, et même l'école gratuite, laïque et obligatoire – une révolution encore récente – n'a pas de sitôt mis fin à cette contribution des enfants aux tâches productives ».

Cependant, ce mode de socialisation pourrait avoir des conséquences néfastes sur le bon développement de l'enfant, comme le relève la Déclaration de Philadelphie (1944). Par exemple, l'implication précoce des enfants dans le travail pourrait être une cause de leur sortie prématurée du système éducatif.

De fait, seuls 0,3% des jeunes togolais antérieurement impliqués dans le travail des enfants demeurent encore scolarisés, contre 45,4% de ceux qui n'ont jamais été impliqués dans le travail des enfants. Pour ces derniers, une scolarisation prolongée pourrait constituer non seulement un paravent contre les difficultés d'insertion sur le marché du travail qu'ils rencontrent mais également une option d'amélioration de leurs gains futurs. Cette situation se traduit, du reste, par un taux de NEET de 4,8% pour les jeunes n'ayant pas expérimenté le travail de façon précoce, contre 19,6% des jeunes togolais ayant été impliqués à un très jeune âge dans le travail.

**Tableau 1 : Répartition des jeunes togolais selon leur statut d'occupation en regard du travail décent et leur implication précoce dans le travail**

		Jamais impliqué dans le Travail des Enfants	Antérieurement impliqué dans le Travail des Enfants	<b>Ensemble</b>
NEET (chômeurs et inactifs non étudiants)	N	50997	146457	197454
	%	4,8	19,6	10,9
Insérés en travail décent	N	20695	77033	97728
	%	2,0	10,3	5,4
Insérés en déficit de travail décent	N	507341	522492	1029833
	%	47,9	69,8	56,9
Elèves / Etudiants	N	480945	2382	483327
	%	45,4	0,3	26,7
<b>Ensemble</b>	N	1059978	748364	1808342
	%	58,6	41,4	100,0

*Source : A partir des données de l'ETVA 2012 – Données pondérées*

Par ailleurs, l'ETVA 2012 met en avant le fait que 61,3% des jeunes togolais participent au marché du travail. Et sans surprise, seuls 5,4% d'entre eux exercent une activité répondant aux critères de travail décent pour 56,9% qui sont en situation de déficit de travail décent, eu égard aux emplois informels qu'ils occupent majoritairement. Lorsque l'on prend en compte la qualité des jeunes togolais insérés, on note qu'à peine 2% des jeunes n'ayant jamais été impliqués dans le travail des enfants occupent un travail décent, contre 47,9% qui sont en situation de déficit de travail décent. A l'autre tenant, pour les jeunes ayant une trajectoire de travail remontant à l'enfance, ce sont 10,3% d'entre eux ont un travail décent<sup>14</sup>, pour 69,8% qui sont en déficit de travail décent. Ce résultat tend à conférer une certaine efficacité

---

<sup>14</sup> Quant on ne s'intéresse qu'aux jeunes insérés, on observe que 3,9% des jeunes togolais n'ayant pas commencé à travailler dans leur enfance ont accès à un travail décent, contre 12,8% de ceux qui ont précocement été impliqués dans le travail.

au travail des enfants, contrairement à l'idée prônée dans la Déclaration de Philadelphie. A quelle condition un tel paradoxe est-il soutenable ?

### 3.1 Le modèle économétrique

La régression logistique multinomiale des données de l'ETVA 2012, à l'aide du logiciel SPSS 23 conduit à un logistique binaire avec deux modalités jugées significatives, le fait d'occuper un emploi décent et celui d'occuper un emploi présentant un déficit en termes de décence du travail. Il en est ainsi, en raison de singularités inattendues rencontrées dans la matrice de Hess ; cette situation suggérant que certaines variables de prédicteur doivent être exclues ou que certaines catégories doivent être fusionnées. En conséquence, le modèle global tentant de cerner les fondements du travail décent des jeunes et celui qui visait à capter les facteurs permettant aux jeunes togolais d'améliorer la qualité de leurs emplois convergent vers des résultats quasiment identiques. Néanmoins, ils apportent de précieuses informations et appellent un certain nombre de commentaires. Les résultats issus des analyses économétriques sont présentés dans le tableau 2 ci-après.

Tout d'abord, **les données sociodémographiques** soulignent l'importante implication des jeunes en union dans les activités économiques, en particulier ceux de faible qualité. Pour ces derniers, la qualité de l'emploi importe peu, la participation au marché du travail est liée à la forte pression qui s'exerce sur eux dans la quête des moyens de subsistance pour leur ménage. Et, conformément aux indications de Schlemmer (1996) cette « *participation croissante* » dans les activités économiques des enfants est « *proportionnelle à [leur] âge* ».

Par ailleurs, l'examen de l'interaction des situations de handicaps avec l'implication des jeunes dans les activités économiques montre que les politiques pro-handicapés semblent s'opérer en faveur des jeunes polyhandicapés et des handicapés sévères. Cependant, pour tous les autres, le handicap accroît la vulnérabilité des jeunes vis-à-vis du marché du travail.

Ensuite, s'agissant des informations liées au **parcours professionnel** des jeunes, elles mettent en avant quelques constats.

Premièrement, l'instabilité professionnelle affecterait la qualité de l'emploi des jeunes. En effet, la stabilité semble induire une expérience plus importante dans un même emploi. Et, profitant de cette stabilité, les jeunes apprennent à maîtriser le travail, bénéficient du carnet d'adresse du maître-artisan, développent le leur et fidélisent la clientèle, toutes choses susceptibles d'améliorer leurs gains. En outre, les jeunes apprennent les arcanes du métier, participent au dialogue social et jouissent de meilleures protections. Ce résultat est corroboré par le fait d'avoir une expérience professionnelle plus longue, en ce sens que plus la pratique du métier est longue et plus solide est l'ancrage dans la profession.

Deuxièmement, dans la perspective du travail décent, il faut noter que le travail des enfants n'affecte pas, dans l'absolu, l'obtention d'un emploi décent. Ce qui corrobore les résultats issus des statistiques descriptives. Cependant, une analyse plus fine désagrégeant la participation au marché du travail selon l'âge d'entrée indique que le marché paraît sanctionner l'entrée précoce des jeunes en activités. Le modèle montre, en effet, que les jeunes ne tirent profit du marché que lorsqu'ils pénètrent le marché à partir de l'âge de 15 ans. *A contrario*, le modèle fustige le travail des enfants avant l'âge de 14 ans et les éloigne de l'espérance d'exercer un travail décent. Cette tendance souligne indirectement le fait que l'instruction serait une donnée essentielle du travail décent. A ce propos, Elder et Koné (2014) montrent que les chances d'accéder à un emploi stable augmentent sensiblement avec le niveau d'instruction des jeunes. Ainsi, les jeunes les moins instruits sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un emploi temporaire ou indépendant. Faisant écho à ces auteurs, Barlet et d'Aiglepierre (2016) rappellent que l'instruction a tendance à façonner et à orienter les trajectoires d'insertion dans l'emploi et que l'influence du niveau d'instruction peut ainsi être assez significative en termes de qualité de l'emploi trouvé. Toutefois, dans un contexte togolais où prédominent les activités informelles pour les jeunes, les variables de capital humain n'apportent pas de réponse définitive à cette question.

Quand on considère la zone de résidence, les résultats indiquent que les jeunes vivant en zones urbaines ont plus probabilité plus grande d'occuper un emploi décent comparativement à ceux habitant les zones rurales. Ceci s'explique sûrement par le fait qu'au Togo, comme dans la plupart des pays

africains au sud du Sahara, les emplois modernes sont principalement un fait urbain.

**Tableau 2 : modèle polytomique d'accès au travail décent**

Variables	Modèle global - Ensemble des jeunes			Jeunes antérieurement impliqués dans le travail des enfants		
	$\beta$	Wald	Exp ( $\beta$ )	$\beta$	Wald	Exp ( $\beta$ )
<b>Constante</b>	-11,852*	35550,836		0,682*	117,643	
<b>Sexe<sup>(1)</sup></b>						
Homme	0,784*	3573,366	2,190	0,784*	3573,366	2,190
<b>Age</b>						
Age	0,029*	206,222	1,029	0,029*	206,222	1,029
<b>Statut matrimonial<sup>(2)</sup></b>						
Marié	-1,514*	1627,148	0,220	-1,514*	1627,148	0,220
Union libre	-0,326*	570,608	0,722	-0,326*	570,608	0,722
<b>Type de Handicap<sup>(3)</sup></b>						
Handicap moteur	-0,702*	463,501	0,496	-0,702*	463,501	0,496
Handicap sensoriel	-0,083*	10,140	0,921	-0,083*	10,140	0,921
Polyhandicap	0,829*	527,174	2,292	0,829*	527,174	2,292
Pluri-handicap	-1,045*	348,388	0,352	-1,045*	348,388	0,352
<b>Incidence du Handicap<sup>(3)</sup></b>						
Déficiência légère	0,001	0,003	1,001	0,001	0,003	1,001
Déficiência sévère	1,601*	1343,197	4,960	1,601*	1343,197	4,960
Déficiência absolue	0 <sup>a</sup>	.	.	0 <sup>a</sup>	.	.
<b>Instruction<sup>(4)</sup></b>						
Primaire	-3,189*	4565,385	0,041	-3,189*	4565,385	0,041
Secondaire Général	-17,527	0,084	2,444E-8	-28,524	.	4,094E-13
Secondaire Technique Professionnel	-2,737*	3422,232	0,065	-2,737*	3422,232	0,065
Supérieur	-0,034	0,332	0,967	-0,034	0,332	0,967
Autre formation	0 <sup>a</sup>	.	.	0 <sup>a</sup>	.	.
<b>Parcours professionnel</b>						
Expérience professionnelle	0,024*	84,041	1,024	0,024*	84,041	1,024
Nombre d'activités exercées antérieurement	-0,415*	1556,688	0,660	-0,415*	1556,688	0,660
Exercice d'au moins un stage en entreprise	-0,219*	66,044	0,803	-0,219*	66,044	0,803
<b>Impliqué antérieurement dans le travail des enfants</b>	12,534	.	277482,267	-	-	-
<b>Age d'entrée sur le marché du travail<sup>(5)</sup></b>						
Exercice de la première activité entre 12 et 14 ans	0,008	0,125	1,008	0,008	0,125	1,008
Exercice de la première activité à partir de 15 ans	0,286*	168,447	1,331	0,286*	168,447	1,331
<b>Localisation Géographique<sup>(6)</sup></b>						
Golfé urbain	0,940*	2990,042	2,559	0,940*	2990,042	2,559
Autres villes	0,897*	3818,317	2,452	0,897*	3818,316	2,452
-2 Log de vraisemblance			193845,776			193845,775
Chi <sup>2</sup>			41000,492 (0,000)			40655,851 (0,000)
R <sup>2</sup> de Nagelkerke			0,248			0,247
R <sup>2</sup> de McFadden			0,175			0,173
N pondéré			1808344			748365
Note : * = significatif à 1 pour cent.						
a = Cette variable a été exclue du modèle, en raison de singularités rencontrées dans la matrice de Hess.						
(1). Base = Femme - (2). Base = Hors union - (3). Non handicapé - (4). Base = Sans instruction - (5). Base = Moins de 12 ans - (6). Base = Rural						

#### **4. CONCLUSION**

Cette étude a permis d'évaluer l'effet du travail des enfants sur la probabilité d'exercer à l'âge adulte un emploi décent, gage de bien-être. Au terme des analyses, les résultats tant descriptifs qu'économétriques indiquent que l'implication précoce des enfants dans les activités économiques compromet leurs chances futures d'occuper des emplois décents. En ce sens que le travail à un très jeune âge (moins de 12 ans) les éloigne de l'école et les plonge généralement dans des activités faiblement capitalistiques avec un potentiel de développement considérablement réduit. Les résultats confortent les dispositions légales nationales et internationales fixant un âge minimum de 15 ans pour l'admissibilité sur le marché du travail. En effet, le modèle économétrique mis en œuvre souligne que le marché ne tolère l'activité des enfants qu'à partir de l'âge 15 ans, l'implication économique des enfants avant 14 ans cristallisant une bonne part du déficit de travail décent des jeunes.

Par ailleurs, au-delà de ces conclusions, l'étude montre que sur un marché dominé par l'informel, la stabilité et l'expérience dans l'emploi corrigent les trajectoires professionnelles sur le sentier du travail décent. La maîtrise des gestes professionnelles couplée avec celle des arcanes du métier (gestion de la clientèle, sensibilisation aux droits des travailleurs, tenue d'une comptabilité basique, ...) procédant d'une formation sur le tas, comme le rappellent Le Bissonnais et Ould Meine (2012) pour qui, « ... *un grand nombre de jeunes acquiert des compétences par la voie de l'apprentissage traditionnel, ce mode de formation, le plus souvent informel et sur le tas, est souvent le seul accessible pour la plupart des jeunes (proximité d'avec le lieu de résidence et celui des relations familiales)* ».

Aussi, outre l'intensification de la lutte contre le travail des enfants, des programmes ciblés de renforcement des capacités entrepreneuriales à l'attention des jeunes sur les segments les plus vulnérables du marché du travail pourraient contribuer à améliorer leur employabilité et à réduire le déficit qualitatif des emplois qu'ils occupent. Ceci contribuerait non seulement à une amélioration de leur bien-être mais aussi constituerait un moyen efficace de réduction de la pauvreté laborieuse et de rupture de la perpétuation du cercle vicieux du travail des enfants. Ces réformes s'avèrent urgentes pour le Togo et l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne s'ils ne veulent pas rester en marge de l'atteinte de l'objectif de Développement Durable (ODD8) qui vise à : « *Promouvoir une croissance économique durable et partagée, l'emploi et le travail décent pour tous* » à l'horizon 2030.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Baland, J.-M. et Robinson, J., 2000, « Is child labour inefficient ? *Journal of Political Economic* », 108(4), pp. 663-679.
- Basu, K., 1999, « Child labour : Cause, consequence, and cure, with remarks on international labour standards », *Journal of Economic Literature*, 37(3), pp. 1083-1119.
- Basu, K. et Tzannatos, Z., 2003, « The global child labour problem: What do we know and what can we do ? », *World Bank Economic Review*, 17(2), pp. 147-174.
- Bhalotra, S., 2007, « Is child work necessary ? », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 69(1), pp. 29-55.
- Bhukuth, A., 2004, « Le travail des enfants, une revue de la littérature économique récente », *Ethique et économique*, 2(1), pp. 1-26.
- Bonnet, M. et Schlemmer, B., 2009, « Aperçu sur le travail des enfants », *Mondes en développement*, 37(46), pp. 11-25.
- Deranty, J-P., Mac Millan, C., 2013, « Qu'est-ce qu'un « travail décent » ? Propositions pour élargir la campagne de l'OIT pour le travail décent à partir de la psychodynamique », *Martin Média / « Travailler » 2013/2 n° 30*, pp. 147-174, <https://www.cairn.info/revue-travailler-2013-2-page-147.htm>
- Elder, S., Koné, K.S., 2014, Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique subsaharienne, *Work4Youth Publication Series N°10*, BIT-Genève /MasterCard Foundation, Novembre, 93 p.

- Koné, K.S., 2013a, Du travail des enfants au travail décent des jeunes en Côte d'Ivoire : Eléments de politique pour l'action publique, OIT/IPEC, Genève ,101 p.
- Koné, K.S., 2013b, Scolarisation et travail des enfants : le « modèle » éducatif malien en question, *JERA/RARE n°5*, pp. 21-35.
- Koné, K.S., 2013c, Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en République Togolaise, *Work4Youth Publication Series N°5*, BIT-Genève /MasterCard Foundation, Novembre, 95 p.
- Koné, K.S., et al., 2010, *Etude sur la réintégration des enfants sortis des forces et groupes armés à travers l'apprentissage informel. Expériences de Korhogo (Côte d'Ivoire) et de Bunia (République Démocratique du Congo)*, IPEC, EMP/SKILLS, ITC, ILO, 92 p.
- Lachaud, J.-P., 2008, « Le travail des enfants et la pauvreté en Afrique : un réexamen appliqué au Burkina Faso », *Economie et prévision*, 5 (186), pp. 47-65.
- Le Bissonnais, A., Ould Meine, H., 2012, *Etude d'impact simplifiée de Cap insertion en Mauritanie*, GRET, Nogent-sur-Marne.
- Leroy, A., 2009, « Contre le travail des enfants ? Présupposé à débattre », *Alternatives Sud*, vol. 16-2009, Editorial, pp. 7-34.
- Schlemmer, B. (directeur de publication), 1996, *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala-ORSTOM, pp. 7-27.
- UCW, 2013, *Comprendre le travail des enfants au Togo et l'emploi des jeunes*, Program understanding Children's Work, Novembre 2013, Rome.

Achévé d'imprimer  
sur les presses



**Décembre 2020**

ISBN : 2-909426-50-5

EAN : 9782909426501

---

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**